

Retranscription de l'interview sonore de Jean-Pierre Flachon, conseiller Cap emploi

Journaliste :

Avec nous Jean-Pierre Flachon. Bonjour !

Jean-Pierre Flachon :

Bonjour !

Journaliste :

Jean-Pierre Flachon, conseiller Cap emploi, a suivi Patrick Mineau qui, suite à un accident du travail, s'est réorienté vers le métier de « technicien vendeur cycle ». Il revient pour nous sur les aides et l'accompagnement que délivre Cap emploi dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Avec cette première question : Quel est le rôle de Cap emploi dans l'appui à l'orientation ou la réorientation des personnes handicapées ?

Jean-Pierre Flachon :

Nous, dans ce qui a concerné la situation de monsieur Mineau, notre accompagnement s'est orienté vers la définition d'un nouveau projet professionnel compatible avec son état de santé, en optimisant ses expériences antérieures et en lien avec ses aspirations. Puisque c'est quelqu'un qui avait le souhait de travailler dans le domaine de la vente. Et nous à Cap emploi, notre rôle se situe à différents niveaux pour l'orientation et la réorientation des personnes handicapées.

Elle se situe déjà au niveau de l'information sur le marché de l'emploi local ; pour aider les personnes à choisir un métier porteur en terme d'emploi.

Et puis également en lien avec les entreprises de notre réseau, on peut proposer des stages d'immersion aux candidats pour les confronter à la réalité de l'emploi.

Journaliste :

Et est-ce que vous pouvez nous parler de l'avis médical préalable et de la Prestation Handicap Projet (PHP)?

Jean-Pierre Flachon :

Si vous voulez, au regard des contre-indications médicales connues et en lien avec le projet professionnel de « technicien vendeur cycle » de monsieur Mineau, c'est le docteur Pelissier qui a validé le choix de reconversion.

La PHP permet d'avoir des précisions sur l'adéquation handicap/projet/emploi et de valider ou d'infirmer certains choix professionnels.

En plus, la PHP pointe précisément le registre des restrictions induites par le handicap.

Journaliste : Quelle est l'utilité de l'Evaluation en Milieu de Travail (EMT)?

Jean-Pierre Flachon :

L'objectif de l'EMT c'est de permettre à un demandeur d'emploi de découvrir un secteur d'activité et de vérifier ses capacités à occuper un emploi dans les conditions réelles d'exercice du métier.

Pour la situation de monsieur Mineau, il s'agissait de repérer les difficultés auxquelles il pourrait être confrontés avec son handicap sur le poste de « technicien vendeur cycle ». Notamment, on avait pointé les travaux minutieux ou nécessitant une dextérité de la main droite importante.

Et du coup, grâce à cette période de stage qu'il a réalisé chez Décathlon, il a pu valider que ce métier lui était accessible et en adéquation avec son état de santé.

Journaliste :

Et puis dernière question ; Quelles questions une personne handicapée peut-elle se poser lorsqu'elle envisage une reconversion professionnelle ? Quelles sont les pistes à suivre ?

Jean-Pierre Flachon :

Par exemple, on peut commencer par un bilan de compétence qui permet à la personne de connaître ses forces et les points à améliorer dans le cadre d'un projet de reconversion. Le bilan de compétences peut également pointer des métiers accessibles aux personnes selon leurs capacités cognitives.

Il y a également un dispositif intitulé « Un jour, un métier » de la part de l'Agefiph qui peut justement aider le candidat à confronter son choix au terrain.

Après c'est vrai qu'il y a les outils de la formation qui sont là également pour aider la personne et qui constituent une aide efficace pour la reconversion. D'autant plus dans l'alternance, j'allais dire, qui permet à la personne de travailler et d'apprendre un nouveau métier.

Après les pistes, c'est justement celles que je viens un petit peu de décrire, c'est de savoir où on en est ; en terme de capacité, et de confronter le projet professionnel à la réalité de l'exercice et puis voir ensuite comment je peux me former pour aller vers ce nouveau métier

Journaliste :

Jean-Pierre Flachon, merci beaucoup !

Jean-Pierre Flachon :

Je vous en prie !